



**PROCÈS-VERBAL
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DE L'ASSOCIATION SYRHANO**

27 mai 2011

**Validé en assemblée générale
le 20 mars 2012**

Membres présents ou ayant donné un pouvoir

Personnes physiques

- A. COCHET
- J-C. CORDIER
- P. LARGE
- M. LESTUM
- H. PRIGENT
- C. VOISIN
- P. WENDER

Personnes morales

- J-P. LECOQ Ville de Gonfreville l'Orcher, représenté par D. PASCOTTINI
- G. CHARASSIER IDEFHI, représenté par O. RAKOTOVAO
- D. MARIE Conseil Général de Seine-Maritime, représenté par S. GAYANT
- J-L. DESTANS Conseil Général de l'Eure, représenté par A. RECOURS
- H. WULFRANC Ville de Saint-Étienne du Rouvray, représenté par J-C. CORDIER
- C. OZKUL Université de Rouen, représenté par P. TAVERNIER
- C. GALAP Université du Havre, représenté par A. COCHET
- J-L. BILLOËT INSA de Rouen, représenté par L. VASSEUR
- Y. BLOCH CH de Dieppe, représenté par P. VANDERSTRAETEN
- M-D. CAMPION Rectorat de Rouen, représentée par V. PHILIPPE-VOIVENEL
- J. JOUATEL CHI Eure-Seine, représenté par P. LARGE
- F. GORENFLOT CH de Bernay, représentée par H. PRIGENT
- J. RITT SOGET, représenté par H. PRIGENT
- D. BLAVETTE GPM, représenté par R. PATTE
- M. BOUKHALFA CORIA, représenté par H. PRIGENT
- P. TAVERNIER DSI de l'Université de Rouen
- F. HÉDIN INFOSAT
- C. VOISIN CRT INFORMATIQUE
- J-C. ESQUIROL CROUS de Haute-Normandie, représenté par N. LOUIS
- R. BOUCHER IDS, représenté par P. LOURDEL
- C. DISPA CESI, représentée par J-M. VALLET
- É. DURIEUX ESIGEEC, représentée par C. BERQUEZ
- F. FENDRICH ENSAN, représentée par L. HORBACIO
- D. HÉBERT Cité des métiers, représenté par N-E. LARGUET
- G. DE GARIDEL THORON DGA Th, représentée par O. MÉNARD
- P. PARIS GHH, représenté par M. PARAT
- D. PUECHBERTY CRIHAN, représenté par H. PRIGENT

Personnes excusées

- J. DELABY Région Haute-Normandie

Personnes invitées

- S. CAMIADE Opéra de Rouen
- R. MAMMÉRI Conseil Général de l'Eure
- S. RÉMY Conseil Général de l'Eure
- T. GALLET Région Haute-Normandie (DSIP)
- J-C. QUIRION DRRT
- A. DE CADEVILLE Agence Régionale de Santé
- J-L. LYNCEÉ GCS Télésanté
- B. CHAREIL INRP / CNDP
- J-M. GOBE CHU de Rouen
- G. ÉDOUART CORIA
- S. LEROUX IDEFHI
- N. PRUNIER Rectorat de Rouen

La séance est ouverte à 14h20 par le M. LE STUM, Président de l'association SYRHANO, qui passe la parole à Hervé PRIGENT, secrétaire.

L'ordre du jour est rappelé :

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 7 mai 2010
- Bilan des cotisations au 31 décembre 2010
- Montant des cotisations 2011
- Scénarios d'évolution du périmètre du réseau SYRHANO
- Présentation des nouveaux services SYRHANO
- Procédures d'exploitation
- Grille tarifaire
- Questions diverses

Aucune remarque n'étant formulée, cet ordre du jour est validé.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 7 mai 2010

Hervé PRIGENT soumet à l'approbation des membres le procès-verbal de l'assemblée générale du 7 mai 2010. Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité (disponible sur le site du CRIHAN, rubrique "réseaux > SYRHANO > Association").

2. Bilan des cotisations au 31 décembre 2010

L'association SYRHANO a reçu 855€ de cotisation en 2010. Au 31 décembre 2010 :

- le solde du compte courant est de 520,47€,
- le solde du livret est de 2877,10€.

3. Montant des cotisations pour l'année 2011

Il est proposé que le montant de la cotisation 2011 soit maintenu à 15€.

À l'unanimité, l'assemblée vote le maintien à 15€ du montant de la cotisation SYRHANO.

4. Scénarios d'évolution du périmètre du réseau SYRHANO

4.1. Étude sur l'évolution de l'épine dorsale de SYRHANO

Après avoir passé en revue les grandes lignes du fonctionnement technique de SYRHANO (liaisons entre points de présence, services réseau et services applicatifs mutualisés), Hervé PRIGENT rappelle que le financement de SYRHANO est aujourd'hui assuré sur des lignes budgétaires "recherche", par l'État et la Région dans le cadre du CPER 2007-2013, un cofinancement FEDER et un cofinancement complémentaire Région. Les établissements connectés contribuent également, au travers des abonnements.

Le coût de fonctionnement de l'épine dorsale de SYRHANO (exploitation comprise) est d'environ 1M€. Les contrats des liaisons entre les points de présence SYRHANO prennent fin en 2011. Une consultation pour leur renouvellement doit donc être lancée, même si une prolongation de quelques mois des contrats actuels est envisageable.

Bien que le périmètre de SYRHANO soit, depuis sa création en 2002, l'Éducation et la Recherche, plusieurs établissements de santé utilisent le réseau régional (CHU de Rouen, Centre anti-cancer Becquerel, CH de Dieppe, CH de Bernay, CHI Eure-Seine à Évreux et Vernon, CHS Navarre).

Mais à ce jour, l'ARS et le GCS Télésanté n'ont pas pris de position ferme sur la généralisation (ou non) de l'utilisation de SYRHANO par les établissements de santé. L'ARS a cependant lancé une étude de besoins dont les conclusions seront présentées dans les prochains mois.

Du point de vue des études techniques et financières, un scénario de « repli » sur un périmètre

strict « Éducation – Recherche » est donc à l'étude. Construit autour d'une boucle Mont-Saint-Aignan – Le Havre – Caen – Évreux – Saint-Étienne-du-Rouvray (la boucle étant fermée par le réseau optique InterCampus sur l'agglomération rouennaise), il prévoit une égalité d'accès aux services SYRHANO sur Le Havre, Évreux et Rouen et un alignement du niveau de disponibilité sur celui de RENATER (points de présence en double adduction, liaisons indépendantes les unes des autres : un dysfonctionnement sur un lien n'a pas de conséquence sur les services).

Une boucle passant par Caen aurait plusieurs avantages : d'une part un accès de secours de et vers RENATER (le seul point de présence RENATER est aujourd'hui dans les locaux du CRIHAN) et favoriserait le déploiement des services et des collaborations inter-établissements (UNR, projets de recherche, accès aux grands instruments, etc.).

Le débit de la boucle serait, idéalement, de 10Gbit/s (prolongation des débits de RENATER et d'InterCampus, double peering transparent pour les établissements). Une boucle hétérogène (10Gbit/s vers le Havre par exemple, puis continuation vers Caen à 1Gbit/s) est envisageable, mais attention aux coûts de modification).

Hervé PRIGENT rappelle par ailleurs que les usages de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche se différencient d'une utilisation traditionnelle de l'Internet.

4.2. Collecte SYRHANO

Le cahier des charges pour le renouvellement de la collecte SYRHANO est en cours de finalisation.

Le service de collecte est utilisé pour accéder à moyen débit aux services SYRHANO. L'actuel marché est porté par le Rectorat de Rouen depuis la fin 2007 dans le cadre d'un groupement de commandes (Rectorat, établissements d'enseignement, CRIHAN et partenaires). À ce jour, l'offre proposée repose uniquement sur des techniques xDSL (portes IPADSL de SFR et porte DSLE de France Télécom). L'objectif du renouvellement est d'augmenter les débits et d'élargir l'éventail des techniques, mais de continuer de proposer aux usagers l'ensemble des services SYRHANO.

Cette consultation sera lancée par le Rectorat de Rouen au cours de l'été 2011.

4.3. Autres actions engagées

4.3.1. Centre de Données Régional (CUBE)

La Région Haute-Normandie a lancé une consultation de travaux pour la réalisation d'un centre de données (CUBE), sur le site du CRIHAN à Saint-Étienne du Rouvray.

Le CUBE hébergera les équipements de cœur de SYRHANO, de même que certains services sensibles.

Un groupement de commandes a été constitué entre la Région, le CRIHAN et l'INSA de Rouen ; le CRIHAN en est le coordonnateur.

Ce groupement de commandes assurera les consultations pour l'acquisition d'équipements actifs et des prestations de maintenance associées (baies informatiques, équipements réseau, serveurs, etc.). Le lancement des consultations pour le réseau local du CUBE et pour les baies informatiques haute densité est imminent.

4.3.2. Renouvellement des équipements actifs du point de présence de Saint-Étienne-du-Rouvray

Afin de permettre le raccordement à très haut débit du Centre de Données Régional (CUBE) sur SYRHANO et de densifier les interfaces de raccordement « utilisateurs » à 10Gbit/s, l'équipement de cœur va être remplacé sur Saint-Étienne-du-Rouvray.

Les documents de consultations sont en cours de finalisation ; la publication aura lieu avant l'été 2011.

4.4. SYRHANO Santé

Comme cela a été rappelé, l'expression de besoins de la communauté de la santé n'est pas finalisée. Il est proposé que les évolutions de SYRHANO envisagées, tant au niveau de l'épine dorsale et de la collecte, permettent une mutualisation éventuelle (services télécom mais aussi guichet unique pour l'exploitation).

Les échanges avec l'ARS et le GCS Télésanté vont se prolonger dans les prochains mois ; une restitution en sera faite avant la fin de l'année.

M. LE STUM fait remarquer que la généralisation de l'utilisation de SYRHANO par les établissements de santé doit se faire dans un cadre administratif et juridique idoine, avec un financement clair afin de ne pas remettre en cause le financement "recherche".

En revenant à des aspects fonctionnels, A. COCHET et H. PRIGENT précisent que même si les objectifs sont différents en termes d'usages, l'expérience de l'Enseignement Supérieur d'environ 20 ans dans l'exploitation d'infrastructures mutualisées de services peut être utile à l'élaboration d'un réseau régional pour la Santé.

5. Présentation des nouveaux services SYRHANO

H. PRIGENT passe la parole à A. BIDAUD.

5.1. Visioconférence HD

Le service de visioconférence a évolué début 2011 vers la haute définition grâce à un financement de la Région Haute-Normandie ; il est maintenant opérationnel.

Le mode d'emploi est disponible en ligne : http://www.crihan.fr/services/visioconference/documents/SYRHANO-VisioHD_doc-utilisateur.pdf

5.2. Courrier électronique

Le service de courrier électronique opéré par le CRIHAN a évolué vers un service molulaire permettant de s'interfacer aux annuaires des établissements.

Tous les établissements connectés sur SYRHANO peuvent bénéficier de ce service, complété par des barrières anti-virus et anti-spams.

5.3. Stockage

Le service de stockage pour les chercheurs est opérationnel depuis la rentrée 2009. Le stockage est une problématique partagée par la plupart des établissements : un appel est lancé aux volontaires pour travailler sur l'évolution de ce service vers le "cloud" et pour participer à la veille technologique et aux expérimentations à venir.

5.4. Autres services et formations

Le CRIHAN organise une formation IPv6 "pratique" début juin ; une autre en fin d'année. Tous les établissements sont sensibilisés au fait qu'une migration progressive vers IPv6 est nécessaire et qu'il est important de ne pas sous-estimer les difficultés techniques et financières.

6. Procédures d'exploitation

Alain BIDAUD rappelle que le portail d'exploitation doit être utilisé pour mettre à jour la fiche de renseignements des établissements utilisateurs et des sites connectés sur SYRHANO.

Toute modification de la fiche technique de raccordement engendre une demande de travaux qui doit être validée par le CRIHAN avant prise en compte par l'exploitant.

Les configurations des équipements actifs sont par ailleurs vérifiées pour être conformes aux informations contenues dans la base de données du portail. Demain, les configurations seront directement générées à partir de cette base. Il est donc extrêmement important que les établissements tiennent à jour ces informations.

Alain BIDAUD termine en rappelant les modalités d'accès au guichet de signalisation SYRHANO :

- Portail NOC SYRHANO – <https://portail.crt.syrhano.net>
- Courrier électronique – noc@crt.syrhano.net
- Téléphone – 09 70 20 76 27

7. Grille tarifaire

Hervé PRIGENT rappelle l'évolution de la grille tarifaire et les tarifs en vigueur depuis 2007 :

	1999 - 2003	2004 - 2006	2007-2010
< 2Mbit/s	76,22€	€30	€50
2 Mbit/s	609,80€	€450	€300
10Mbit/s	1219,59€	€800	€400
34Mbit/s	1524,49€	€1500	
100Mbit/s	2286,74€	€2000	€1500
1Gbit/s	9146,94€	€4500	€4000

Les abonnements représentent environ 400k€/an. Le coût de l'infrastructure et de son exploitation est d'un peu plus d'1M€, sans compter le renouvellement des équipements actifs, les services applicatifs et le fonctionnement du CRIHAN dédié à SYRHANO.

Il est à noter que 5 établissements (Université du Havre et de Rouen, INSA de Rouen, CRIHAN et CHI Eure-Seine) contribuent à hauteur de 68% du montant des abonnements.

Devant les évolutions envisagées de SYRHANO et les incertitudes concernant le cofinancement subventionné, il est proposé :

- de revoir les tarifs ;
- de supprimer les classes de débit inférieures à 10Mbit/s ;
- d'ajouter une classe de débit "10Mbit/s +" pour les établissements multi-sites qui consomment environ 10Mbit/s de bande passante ;
- d'ajouter une classe de débit à 10Gbit/s.

Les classes 10Mbit/s +, 1Gbit/s et 10Gbit/s seraient forfaitaires (abonnement identique, quelque soit le nombre de prises de raccordement sur le réseau régional).

Hervé PRIGENT demande si quelqu'un s'oppose à un vote à main levée : personne ne s'y oppose. L'assemblée passe ensuite au vote : personne ne s'abstient et personne ne vote contre la proposition de grille tarifaire.

P. TAVERNIER demande s'il une classe de tarif intermédiaire entre 1 et 10Gbit/s pourrait être envisagée. P. WENDER répond que cela ne correspond pas à une interface physique de raccordement (1 ou 10 seulement). H. PRIGENT complète en indiquant que le saut vers 10Gbit/s est nécessaire pour certaines applications (flux dépassant 1Gbit/s), que le coût des interfaces 10Gbit/s baisse sensiblement et qu'au niveau de l'infrastructure globale de SYRHANO, les liaisons 10Gbit/s sont sensiblement au même prix que les liaisons Gbit/s.

La grille tarifaire 2012 est donc adoptée à l'unanimité :

	2012+
< 2Mbit/s	n/a
2 Mbit/s	n/a
10Mbit/s	500 €
10Mbit/s +	600 €
100Mbit/s	2000 €
1Gbit/s	4500 €
10Gbit/s	5000 €

P. TAVERNIER demande si la généralisation de l'utilisation aux établissements de santé occasionnerait une baisse des coûts de l'exploitation. Hervé PRIGENT répond que sans une expression de besoins précise de la part de la communauté santé, il est difficile de répondre. Dans tous les cas, les surcoûts engendrés par les accès des établissements de santé et les services spécifiques éventuellement déployés pour cette communauté ne devront pas occasionner une augmentation des coûts pour les autres établissements. M. LE STUM donne son avis : l'optimisation d'un réseau SYRHANO intégrant plusieurs communautés aura comme effet une limitation des augmentations de tarifs (qui ne manqueront pas de se présenter, dans un contexte budgétaire difficile).

A. COCHET précise pourquoi l'Université du Havre souhaite évoluer vers un raccordement à 10Gbit/s sur SYRHANO : d'une part l'évolution des besoins de l'établissement et l'égalité d'accès aux services numériques en région, mais également pour que SYRHANO se différencie d'offres "opérateurs" standards.

M. LE STUM précise enfin que le positionnement de la classe d'abonnement à 10Gbit/s est fait pour inciter les établissements à évoluer vers le haut débit (expérimentation, migration progressive des infrastructures et services internes, etc.).

8. Questions diverses

Aucune autre question n'étant formulée, la séance est levée à 16h00.

Fait à Saint-Étienne-du-Rouvray, le 27 mai 2011.

Le Président
Michel LE STUM

Le Secrétaire
Hervé PRIGENT